

Arrêté n° 11/MPRA-CAB du 19/3/82 — M. Nondoh Tcha, ingénieur statisticien-économiste, indice 2200, est nommé, chef de la division des données statistiques à la direction de la coordination du plan.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de sa signature.

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
DES TROISIEME ET QUATRIEME DEGRES
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

Nominations

Arrêté n° 6/METQDRSDGPE du 16/3 82 — Est et demeure rapporté pour compter du 28 octobre 1981, l'arrêté n° 40/MEN-RS-DGPE du 25 septembre 1978, nommant M. Amegan Kodjo, directeur régional de la planification à Atakpamé.

M. Kétor Komlan Sélormey, en service à la direction générale de la planification de l'éducation — LOME, est nommé directeur régional de la planification de l'éducation des plateaux-Est à Atakpamé, en remplacement de M. Amegan Kodjo.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de sa signature.

Arrêté n° 7/METQDRS du 16/3 82 — M. Atipoe Obam-Edem, en service à la direction générale de la planification de l'éducation — Lomé, est nommé, directeur régional de la planification de l'éducation de la région des savanes à Dapaong.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de sa signature.

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL

**ARRETE CONJOINT N° 3/MDR/MFE/MPRA du 23
mars 1982 portant création au sein de la direction
générale du développement rural d'un bureau du
projet de développement rural de Mandouri.**

LE MINISTRE DU DEVELOPPEMENT RURAL
LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
LE MINISTRE DU PLAN ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE,

Vu la constitution notamment en ses articles 15, 32 et 34 ;
Vu l'accord de prêt conclu entre le fonds africain de développement (FAD) et le gouvernement de la République togolaise le 30 mars 1981 à Abidjan (République de Côte d'Ivoire),

A R R E T E N T :

Article premier — Il est créé au sein de la direction générale du développement rural, un bureau dénommé bureau du projet de développement rural de Mandouri.

Art. 2 — Ce bureau aura pour mission l'exécution et la gestion du projet de développement économique et social de la plaine de Mandouri dans la préfecture de Tône, objet de l'accord de prêt ci-dessus visé. Le siège est à Mandouri.

Art. 3 — Le bureau du projet de développement rural de Mandouri cessera d'exister dès que sa mission sera achevée.

Art. 4 — Conformément à l'article VI section 6.01-2 de l'accord de prêt ci-dessus visé, le bureau du projet de développement rural de Mandouri jouira de l'autonomie administrative et financière. Néanmoins il sera soumis à la tutelle administrative du ministre du développement rural et les fonds mis à sa disposition par le fonds africain de développement pour le financement du projet seront gérés conformément à la procédure instituée en la matière par ces organismes.

Le présent arrêté abroge l'arrêté conjoint n° 25/MDR/MEF/MPRA du 10 septembre 1981. Il prend effet à compter de la date de sa signature et sera publié au **Journal Officiel** de la République togolaise.

Lomé le 23 mars 1982

Le ministre du Développement Rural.

A. E. Gassou

Le ministre de l'Economie et des Finances
T. Tèvi-Benissan

Le ministre du Plan et de la Réforme Administrative,
K. Dogo

Nominations

Arrêté n° 1/MDR du 19/3/82 — M. Moreau Bernard, directeur de la caisse régionale de crédit agricole mutuel de la SARTHE, est nommé conseiller auprès de la caisse nationale de crédit agricole du Togo.

Le présent arrêté prend effet pour compter de la date de sa signature.

Arrêté n° 4/MDR du 31/3/82 — Est et demeure rapporté l'arrêté n° 3 / MDR du 12/5/80 — portant nomination de M. Hounyegah Missiham-Tchou, directeur de l'animation rurale et de l'action coopérative.

M. Doumassi Mensan, ingénieur d'agriculture de 2e classe 4e échelon, précédemment en service à la direction générale du développement rural, est nommé directeur de l'animation rurale et de l'action coopérative en remplacement de M. Hounyegah Missiham-Tchou appelé à d'autres fonctions.

Le présent arrêté prend effet pour compter de la date de sa signature.

Arrêté n° 5/MDR du 31/3 82 — Est et demeure rapporté l'article 4 de l'arrêté n° 7-MDR du 5 juin 1980 en ce qui concerne M. Agbegninou Kodjo, nommé directeur régional du développement rural de la région des plateaux.

M. Agbessi Komlan Mokpli, ingénieur des travaux agricoles de 1re classe 2e échelon précédemment chef de région SOTOCO de Kara est nommé directeur régional